



Pension alimentaire en cas de séparation de concubins

Par **MILLFLEUR**, le **23/01/2011** à **18:47**

Bonjour,

Nous vivons en concubinage depuis près de vingt ans, sans être mariés, nous allons nous séparer. J'aurais la garde de ma fille, 15 ans, qui ira un week-end sur deux chez son père. Son revenu annuel imposable est de 50 000 euros, le mien de 33 000 euros. Nous n'avons qu'un enfant en commun.

Quelle pension alimentaire doit-il me verser ?

Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **23/01/2011** à **21:45**

la pension alimentaire pour l'enfant n'est pas liée au mariage ou concubinage.

Essayez de demander 500 euros on verra ce que le jaf en pense.